

Conseil municipal du 22 mai 2025 *Communiqué*

La dernière réunion du Conseil municipal de Morillon a eu lieu jeudi 22 mai 2025. Au cours de cette séance printanière, les élus ont eu à cœur de préparer la prochaine saison estivale. Conscients de la nécessité de disposer des équipes techniques nécessaires pour assurer la sécurité et la salubrité publique durant l'été, les élus ont décidé à l'unanimité de mettre en place **des astreintes techniques du 1^{er} mai au 30 septembre**. Celles-ci permettront, en cas de besoin, de mobiliser un agent des services techniques les week-ends et jours fériés afin d'intervenir pour sécuriser une voirie, assurer le nettoyage de la base de loisirs ou encore palier toute urgence sur le domaine public. Un numéro d'astreinte sera également créé.

Sollicités par la Communauté de communes, les élus de Morillon ont confirmé à l'unanimité leur volonté de participer au renouvellement **du groupement de commande, porté par la Communauté de communes afin de passer un marché commun pour assurer le fauchage et l'élagage des abords de voirie**, avec pour objectif des prix plus avantageux grâce un périmètre d'action plus important. Les élus ont, à ce titre, tenu à souligner l'intérêt de ce type de dispositif de mutualisation portée par la Communauté de communes, lequel permet de se doter des compétences d'entreprises spécialisées à moindre coût.

Outre des délibérations liées à la gestion quotidienne des services municipaux, le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité **le règlement budgétaire et financier**. Ce document, facultatif pour les communes de moins de 3 500 habitants, permet de poser le cadre réglementaire et procédural de l'action conjointe des élus et des services municipaux sur les aspects comptables et financiers. C'est d'ailleurs sur la base de ce règlement que le Conseil municipal a ensuite approuvé à l'unanimité **l'autorisation de programme et de crédits de paiement relative au projet de réhabilitation des espaces publics** de la station de Morillon 1100 – Les Esserts, pour clarifier l'échelonnement de la budgétisation du projet sur les deux années de réalisation, soit les exercices budgétaires 2025 et 2026.

Mais le sujet central qui a concentré les débats de l'assemblée durant cette séance était **la modification des statuts de la CCMG pour acter le transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement »** et le positionnement sur **le protocole d'accord conventionnel définissant les modalités de ce transfert au 1^{er} janvier 2026**. Alors que le législateur a décidé de suspendre, le 1^{er} avril dernier, l'obligation de transfert de ces compétences, le Conseil communautaire de la CCMG a décidé d'engager ce transfert, lors de sa séance du 9 avril dernier, avec 14 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, sans tenue préalable d'un débat au sein du comité de pilotage en charge d'étudier cette question. Invités à se prononcer successivement sur le sujet, et après avoir entendu le rapport des élus municipaux représentant la commune au COPIL ad hoc, les membres du Conseil municipal se sont unanimement exprimés contre cette modification statutaire actant ce transfert. Car, si les élus Morillonnais s'accordent sur la pertinence, à moyen terme, de l'exercice de ces compétences par la CCMG, ils s'inquiètent du caractère précipité de cette décision et des conséquences de celle-ci pour Morillon et les communes historiques du Syndicat intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG). Alors que ce transfert, dans les conditions fixées par la CCMG, impliquerait une augmentation des tarifs pour les redevables Morillonnais, le programme d'investissement envisagé dans le cadre du transfert rend incertaine la réalisation des investissements structurants jusqu'ici envisagés à l'échelle du SIMG. Cette prise de compétences par la CCMG entraînerait, de facto, la dissolution du SIMG. Ainsi, il conviendrait de transmettre l'actif du syndicat à l'intercommunalité. Or, à ce jour, rien n'a été clarifié sur le devenir des biens de ce syndicat, et notamment ses réseaux et équipements performants comparativement aux réseaux des communes en dehors de ce syndicat. Le risque de dispersion des capacités d'investissement du SIMG dans le pot commun intercommunal et la diminution de la représentativité de Morillon au sein des organes décisionnaires sur ces compétences ont ainsi conduit les élus de Morillon à refuser à l'unanimité la modification des statuts pour acter le transfert.

Enfin, pour clore cette séance, les élus ont renouvelé leur partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc en décidant d'attribuer à **un groupe d'universitaires la réalisation d'un atelier professionnalisant** pour alimenter les réflexions des élus **sur le devenir de l'espace débutant et de loisirs du domaine skiable de Morillon**, amené à évoluer pour faire face aux effets du réchauffement climatique.